

Dispositions 2022 pour la catégorie de membres « Membre ami »

La TVA légale est en outre prélevée sur les montants mentionnés.

1. Catégorie de membres

Les associations apparentées ainsi que les autorités et les entreprises qui souhaitent collaborer avec l'association et la soutenir dans ses objectifs peuvent être admises par le Comité central en tant que membres amis. Les membres amis peuvent participer aux manifestations de l'association, mais n'ont pas le droit de vote et d'éligibilité.

2. Cotisation de membre

La cotisation de membre s'élève au minimum à **CHF 1'500.00**, sans limite vers le haut. La cotisation de membre est fixée en fonction de la taille et de l'importance économique de l'entreprise/de l'organisation en Suisse dans son ensemble et s'oriente de manière proportionnelle en termes de taille et de montant aux cotisations des affiliations existantes dans la catégorie « membre ami ». Le montant de la cotisation d'une entreprise/organisation est réévalué chaque année avant la facturation sur la base des critères susmentionnés. Les membres de l'« Association pour la promotion des métiers de la carrosserie » (Verein zur Förderung der Carrosserieberufe, VFCB) sont automatiquement admis dans la catégorie « membre ami » sans frais supplémentaires.

3. Fin de l'adhésion

La qualité de membre expire

- avec une déclaration de démission écrite pour la fin d'une année civile, qui doit être remise au Secrétariat de carrosserie suisse jusqu'au 30 juin de l'année civile en cours.
- en cas de faillite ou de dissolution de l'entreprise/de l'organisation.

Un membre peut être exclu s'il ne remplit pas ses obligations financières malgré un rappel.

4. Avantages et prestations pour les membres amis

Les membres amis de carrosserie suisse bénéficient des avantages suivants :

- Présentation vers l'extérieur avec le logo « Membre ami de carrosserie suisse » (autocollant, logo « Membre ami » sur les imprimés, etc.).
- Envoi des informations de carrosserie suisse.
- Invitation à l'Assemblée des délégués de carrosserie suisse.
- Possibilité de présenter les produits et l'entreprise/l'organisation lors des manifestations des sections affiliées.
- Mise à disposition gratuite des adresses des membres de carrosserie suisse.
- Inscription gratuite des nouveautés dans l'organe de l'association « carrossier » sous la rubrique « Branche active ».
- Mention d'activités particulières et d'événements d'entreprise dans l'organe de l'association « Carrossier ».
- Mention sur le site en ligne sous la rubrique « Membres amis ».